

COMMUNE de SAIZERAIS



DEPARTEMENT  
MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
NANCY  
CANTON  
NORD TOULOIS

## EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du 21 mars 2024

Le 21 mars 2024, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 15 mars 2024 et affichée à son lieu habituel en mairie le 15 mars 2024.

### Etaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER; Christine LODEWYCKX GRANGER ; Hélène MAXANT et Evelyne FRANK.  
Messieurs Olivier DAVID ; Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Romuald HEILLIG ; Gilles PRETAT et Gilles LAFLEUR.  
Formant la majorité des membres en exercice.

### Absent-e-s excusé-e-s :

Monsieur Christophe CHILLET ;  
Madame Catherine JUIN ;  
Monsieur René MATHIOT ;  
Madame Magali QUIRING ;  
Madame Anne RIVOAL.

### Absent-e-s non excusé-e-s :

### Pouvoirs :

Madame Magali QUIRING à Monsieur Gilles PRETAT ;  
Monsieur Christophe CHILLET à Madame Hélène MAXANT ;  
Madame Catherine JUIN à Madame Laetitia ASCHBACHER ;  
Monsieur René MATHIOT à Monsieur Jean-Luc ERB ;  
Madame Anne RIVOAL à Monsieur Olivier DAVID.

Présents : 10

Votants : 15

## DELIBERATION N° 11

### BAIL RURAL – AVENANT N°1

*(Rapporteur : Monsieur Jean-Luc ERB)*

Il est nécessaire d'apporter une modification du bail rural signé avec Edouard et Charles BEAU, ayant fait l'objet d'une reconduction en novembre 2022, du fait d'une modification des parcelles concernées par ce bail.

En effet, celui-ci mentionne la parcelle ZH316, d'une contenance de 9ha 81a et 35ca, or, celle-ci a été divisée lors de la création de la Zone Artisanale.

Il convient donc de modifier cette parcelle au contrat, pour y mettre à la place la parcelle ZH333 d'une contenance de 9ha 79a et 94 ca.

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 au bail rural.

**AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Extrait du registre des délibération  
Fait et délibéré à Saizerais, le 21 mars 2024  
Le maire, Ludovic LEGGERI